



Mairie de Biriatoou
Biriatuko Herriko Etxea

COMMUNE DE BIRIATOU
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2024

Date de convocation : 12/12/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE : Raynald BOUCHON

PRESENTS : Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, M. SORHUET Vincent, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. APRENDISTEGUY Franck, M Raynald BOUCHON délégués ; Mme HUARTE Anne-Marie, Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. PENA Patrick, M Inaki LECUONA OYARZABAL, M. HIRIART Michel, M. ZOLEZZI Jean-Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

ANNULE ET REMPLACE DÉLIBÉRATION OBJET N°1 DU 16/12/2024

Objet N° 1 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 septembre 2024.

Le procès-verbal de la séance du 23 septembre 2024 est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 septembre 2024.

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Raynald BOUCHON, Secrétaire de séance	Solange DEMARCQ-EGUIGUREN Le Maire
	



Mairie de Biriadou
Biriaduko Herriko Etxea

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

S²LO

ID : 064-216401307-20241216-16_12_2024_003-DE

COMMUNE DE BIRIATOU
DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE BAYONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 DECEMBRE 2024

Date de convocation :

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de BIRIATOU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Solange DEMARCQ-EGUIGUREN, Maire.

SECRETAIRE DE SEANCE :

PRESENTS : Mme CORNU Odile, Mme ZOLEZZI Ainhoa, M. SORHUET Vincent, adjoints ; Mme ALZA Sabrina, M. HARAMBOURE Jean-Christophe, M. APRENDISTEGUY Franck, M Raynald BOUCHON délégués ; Mme HUARTE Anne-Marie, Mme RIVET HAUSSEGUY-ODRIOZOLA Emmanuelle.

ABSENTS ET ABSENTS REPRESENTES PAR UN POUVOIR : M. PENA Patrick, M Inaki LECUONA OYARZABAL, M. HIRIART Michel, M. ZOLEZZI Jean-Pierre, Mme FERNANDEZ Zara.

ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION OBJET N°2 DU 16/12/2024

Objet N°2 - Décision modificative

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il convient d'apporter certaines modifications au Budget 2024. Une régularisation des crédits est donc proposée au Conseil Municipal de la façon suivante,

Il convient donc d'adopter les modifications nécessaires sur le Budget 2024.

Section de fonctionnement :

Chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés

Article 6451 : + 1200 euros

Chapitre 011 Charges à caractère général

Article 61521 : - 1200 euros

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

ADOpte les modifications telles que proposées ci-dessus.

CHARGE le Maire d'effectuer les formalités nécessaires.

**Ainsi fait et délibéré, en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.**

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 064-216401307-20241216-16_12_2024_003-DE



Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Solange DEMARCQ-EGUIGUREN